



(Photo NR, Mathieu Herduin)

VIENNE

La joggeuse
disparue
reste introuvable

PAGE 13

Retrouvez
tous nos livres de la région,
hors-séries et magazines...

Commandez
en ligne sur
boutique.lanr.fr

la Nouvelle
République

Dimanche
13 avril 2025

Indre-et-Loire

la Nouvelle
République

lanouvellerepublique.fr

1,50 €
n° 949

La Star Ac à Tours:
l’envers du décor

PAGE 3



Les techniciens du parc des expositions de Tours ont mis au point les derniers réglages pendant les ultimes répétitions, hier. (Photo NR, T. D.)

VOLLEY-BALL

Le TVB valide
sa place
en demies

JOURNAL DES SPORTS



(Photo Maxppp)

FERRIÈRE-LARÇON

Sortie de route
sur la D96:
un blessé grave

PAGE 2



(Photo cor. NR, Pascal Vié)

TOURS

Le jeune réfugié
est devenu
écrivain

PAGE 5

VIES DE PARENTS

Frères et sœurs:
une relation
structurante

PAGE 18

L'ODYSSÉE AGRICOLE

**Seulement
19,95 €**
Frais de port
OFFERTS !

**150 ans d'histoire
de l'agriculture
sous le regard
de la presse**

Ouvrage
de 198 pages

la Nouvelle
République
Centre Presse

Format : L 240 x H 290 mm

☐ OUI, je souhaite profiter de l'offre spéciale et commander
_____ exemplaires de « L'ODYSSÉE AGRICOLE »
au prix unitaire de **19,95 €**. Les frais de port me sont offerts.
soit un total de _____ € TTC seulement !

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

_____ Code postal _____

Ville _____ T él _____

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de NRCO à La Nouvelle République -
L'ODYSSÉE AGRICOLE - 232, avenue de Grammont - 37048 Tours cedex 1.
Renseignements : 0247 31 70 00. Offre valable dans la limite des stocks disponibles
jusqu'au 31/12/2025 en France métropolitaine. Livraison sous 2 semaines à réception du règlement

la Nouvelle
République
Centre Presse

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente sur le site www.lanouvellerepublique.fr ou par simple demande écrite à La Nouvelle République, 232, av. de Grammont, 37048 Tours Cedex 1. Vous pouvez être amenés à recevoir par notre intermédiaire d'autres offres commerciales de tiers. Si vous le souhaitez, il suffit de cocher la case ci-contre ☐ Offre valable en France métropolitaine jusqu'au 31/12/2025 dans la limite des stocks disponibles. Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat, sans donner de motifs, dans un délai de quatorze jours. Ce délai expire 14 jours après le jour de réception du produit. Pour exercer ce droit, vous devez notifier votre décision en l'adressant à La Nouvelle République du Centre Ouest et au moyen d'une déclaration écrite d'ambiguïté et ce, avant l'expiration du délai de rétractation. Vous pouvez également utiliser le formulaire de rétractation prévu dans nos conditions générales en vente disponibles sur le site www.lanouvellerepublique.fr ou par simple demande écrite à La Nouvelle République. En cas de rétractation, vous devez renvoyer ou rendre le bien à l'adresse indiquée ci-après, et au plus tard 14 jours après nous avoir communiqué votre décision de rétractation. Vous devez prendre en charge les frais directs de retour du bien. La Nouvelle République du Centre Ouest, Société Anonyme à Direction et Conseil de surveillance, siège social à Tours, 232, av. de Grammont, RCS Tours S.584901122 / N° de TVA intracommunautaire FR01584901122.

R 28345 - 0413 - 1,50 € 37

HISTOIRES DE NOS CITÉS

Carte postale des Favignolles

Construit à partir de 1960, le quartier des Favignolles de Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher) vit, depuis 2017, une restructuration de son paysage. Entre destructions de bâtiments et réhabilitations.



Vue aérienne sur le quartier des Favignolles dans les années 60-70. Tout n'était pas fini de construire.



Les Favignolles, quartier de Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher), sont en pleine transformation.

On est comme une famille ici. Née en 1976 à Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher), Nezha Rouane a vécu toute son enfance, et une grande partie de sa vie, dans le quartier des Favignolles. Depuis son retour en 2004, elle participe activement à la vie de son quartier via son rôle d'adulte relais entre la mairie et les jeunes du quartier, mais aussi par son poste de secrétaire au sein de l'association Acti'Fav : « *Je suis très attachée à mon quartier, d'où l'importance de s'investir.* »

Construit à partir de 1960, le quartier des Favignolles, classé prioritaire de la ville de Romorantin depuis 2014, est longtemps resté dans son jus sans voir de travaux majeurs en modifier son paysage. En effet, alors que les travaux d'aménagement ont été terminés en 1977, selon un bulletin trimestriel de la Société d'art, d'histoire et d'archéologie de la Sologne, il faudra attendre quarante ans pour voir le quartier connaître des changements extérieurs.

En 2017, Terres de Loire Habitat (TDLH), qui possède 70 % du parc social du quartier des Favignolles, s'est engagé auprès de la mairie et avec deux autres bailleurs (1) à rénover le quartier. TDLH a détruit, à l'heure actuelle, selon son directeur général, Erik Ledorguet, « *119 logements* ». Surtout, une grande opération de réhabilitation de bâtiments a été lancée par le bailleur social avec 192 logements réhabilités et 93 qui sont en cours. Au total, ce sont 285 habitations qui vont bénéficier de travaux de rénovation pour améliorer leur confort et, surtout, leur note énergétique. En parallèle, TDLH a aussi édifié 79 nouveaux foyers en dehors du quartier. Les travaux sont donc toujours en cours. Nezha Rouane voit d'un bon œil ces changements. Elle est particulièrement satisfaite de l'implantation d'espaces verts : « *Je suis allée à la première réunion publique et, sur les plans, c'était déjà beau. Maintenant, cela prend réellement forme, le quartier est en train de se modifier et ce n'est pas plus mal. Il va y avoir de la verdure, que demander de plus !* »

Au-delà de ça, elle est heureuse que les demandes des habitants soient respectées : « *On a ramené des adolescents et des parents lors des réunions publiques où le maire a noté leurs doléances. Ils ont demandé des terrains de pétanque, des tables, des bancs, des balançoires pour les enfants. Tout cela, c'est prévu que ça arrive ; mais cela prend du temps, car il y a eu des retards à cause du Covid.* » Le city-park, demande insistante des jeunes Romorantinois, installé en fin d'année 2024, a de quoi les réjouir : « *Mon fils, il kiffe avec ses copains. Le midi, il n'attend même plus l'heure pour le bus. Le passage est à 13 h 20, il part à 12 h 45 ! Tout ça pour rejoindre ses copains au city ; après, ils montent tous dans le bus pour aller à l'école.* » Elle espère que les travaux engagés redoreront, à terme, la réputation du quartier : « *Pourvu que cela change l'image. Avec tout ce que j'entends sur les Favignolles, j'espère que cela va cesser. Tout le monde est le bienvenu ici, je ne comprends pas pourquoi les gens colportent cette mauvaise réputation.* »

Zachary Manceau

(1) Immobilière Centre Loire (devenu 3F) et Loir-et-Cher Logement.

Chronologie

1960

Décidés, le 10 juillet 1959 par le conseil municipal de Romorantin, les travaux commencent l'année suivante. L'architecte Jean Aubry est aux manettes. Il est d'abord prévu la construction de 88 logements HLM. Ces habitations ont notamment été nécessaires pour accueillir les ouvriers de l'usine Matra jusqu'en 2000.

1963

La première école des Favignolles, au nord, ouvre ses portes à la rentrée de septembre. Il n'y a alors que deux classes de primaires et une classe de maternelle. Une école maternelle de trois classes ouvre douze ans plus tard, aux Favignolles Sud. Aujourd'hui, les deux écoles collaborent au sein du Réseau Voltaire.

1977

L'aménagement du quartier prend fin. Cela fut plus long que prévu. Un an plus tard, la mairie annexe des Favignolles voit le jour, tandis qu'il faudra attendre 1984 pour l'inauguration d'un bureau de poste. Le marché du vendredi, où « *tout le monde se rencontre* », d'après Nezha Rouane, existe depuis 1974.

2017

Signature du plan de rénovation urbaine du quartier prioritaire entre la mairie, Immobilière Centre Loire (devenu 3F), Loir-et-Cher Logement et Terres de Loire Habitat. Ce plan, qui devait s'établir sur une période de six ans, a pris du retard en raison de la crise sanitaire.

Annonces Légales

Vie des sociétés

SELARL Gilles ROY

Notaire
37160 DESCARTES

IMMATRICULATION

Suivant acte reçu par Maître Gilles ROY, Notaire associé de la" SELARL GILLES ROY, NOTAIRE ", titulaire d'un Office Notarial à DESCARTES (Indre et Loire), le 9 avril 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : BARPHI.
Le siège social est fixé à : LOCHES (37600), 2 rue du Bon Raisin.

La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).

Les apports sont en numéraires
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Paul PHILIPPONNEAU demeurant 1 rue Maudy Piot à CHAMBRAY LES TOURS (37170) et Monsieur Luc BARILLON demeurant à à DESCARTES (37160), lieu-dit Villouette.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de TOURS.

Pour avis
Le notaire.

DISSOLUTION ANTICIPEE

DN'B AGENCEMENT

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros

Siège social : 1 ZA de la Venerie - Pièce de pont,
37460 GENILLE

Siège de liquidation : 1, ZA de la Venerie - Pièce de pont,
37460 GENILLE
893 432 500 RCS TOURS

Aux termes d'une décision unanime en date du 31 janvier 2025, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 janvier 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les décisions de ladite collectivité.

Elle a mis fin aux fonctions de Président de Monsieur Dominique JARDIN et de Directeur Général de Monsieur Boris JARDIN à compter du 31 janvier 2025 et a nommé comme liquidateur Monsieur Dominique JARDIN, demeurant 1, ZA de la Venerie - Pièce de pont, 37460 GENILLE, à compter du 31 janvier 2025, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1, ZA de la Venerie - Pièce de pont 37460 GENILLE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de TOURS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

POUR AVIS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 3 avril 2025

Dénomination : GAN 2.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 25 rue nationale, 37000 TOURS.

Objet : Acquisition, l'administration, La location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 400 euros

Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Madame Caroline Alice GUILLEY, demeurant 16 rue lakanal, 37000 TOURS

Gérant : Monsieur François André Noël ROUDIER, demeurant 25 rue nationale, 37000 TOURS

Gérant : Monsieur Walid DARWICHE, demeurant 32 rue Saint-Georges, 37210 Rochecorbon

Gérant : Monsieur Eric Daniel WAYNBERGER, demeurant 42 rue du Grand Carroi, 37520 La Riche
La société sera immatriculée au RCS de Tours.



Comptafrance

02 47 60 48 00 - tours@comptafrance.fr
www.comptafrance.fr

MY SERENITY

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros

Siège social : 7 Rue Villeret
37100 TOURS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24 Mars 2025 à Tours, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Dénomination sociale : MY SERENITY

Siège social : 7 Rue Villeret, 37100 TOURS

Objet social : Prestations, assistance, conseils, gestion et formation dans le domaine du massage bien-être

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Madame DUPUIS VIRGINIE, demeurant 9 Rue des Justices 37100 TOURS, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de TOURS.

Pour avis, la Gérance.

CERFRANCE

AGRICEV

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 5, rue de Contry, 37500 LA ROCHE

CLERMAULT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01.04.2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : AGRICEV

Siège : 5, rue de Contry 37500 LA ROCHE CLERMAULT

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1 000 euros

Objet : - L'exploitation d'une unité de méthanisation collective agricole et notamment la transformation biologique anaérobie de matières organiques qui conduit à la production de biogaz et de digestat ;

- Production et commercialisation de biogaz, de digestat, d'électricité et de chaleur par la méthanisation ;

- Entreprise de travaux agricole ;

- Location de matériel agricole ;

- Production d'énergies nouvelles et notamment la production et commercialisation d'électricité à partir d'énergies renouvelables et en particulier de panneaux photovoltaïques.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Président : Monsieur Louis CHEVALIER demeurant 3 rue de Contry 37500 LA ROCHE CLERMAULT

Directeur général : Monsieur Maxime FAUSTIN LEYBACH demeurant 1 rue des Trois Forgerons 86200 MAULAY

La Société sera immatriculée au RCS de TOURS. POUR AVIS, Le Président

SELARL Gilles ROY

Notaire
37160 DESCARTES

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Gilles ROY, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée à associé unique dénommée " SELARL GILLES ROY, NOTAIRE ", titulaire d'un Office Notarial à DESCARTES (Indre et Loire), le 8 avril 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : L'UNION.

Le siège social est fixé à : CUSSAY (37240) 10 route du Noyer Les Bosnières.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : 1 200,00 euros.

Les apports sont numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les gérants de la société sont : Monsieur Antony CHAMPIGNY et Madame Corinne CHAMPIGNY, née ARÉNA PERRET demeurant CUSSAY (37240).

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de TOURS.

Pour avis
Le notaire.

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI DU MOULIN

Société civile immobilière

Au capital de 1.524,49 euros

Siège social : 12 rue Legras 37000 Tours

RCS TOURS 380 631 598

Aux termes des délibérations de l'AGE du 27 février 2025, les associés ont :

- pris acte du décès de Michel ROQUET qui était gérant, et décidé de nommer à sa place, à compter de cette date et pour une durée indéterminée Madame Sophie ROQUET, demeurant 12 rue Legras, 37000 TOURS, et Monsieur Stéphane ROQUET, demeurant 44 avenue de la Marne, bâtiment. B, 06100 NICE ;

- décidé de transférer, à compter de cette date, le siège social au 12 rue Legras, 37000 TOURS
Mention sera faite au RCS de Tours
Pour Avis, la gérance.

IMMATRICULATION

Par acte ssp en date de 01/04/2025, il a été constitué une

SCI

Dénomination :

TPLD

Siège Social : 7 Le Verger 37300 JOUE LES TOURS

Capital : 1000 €

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérance : M. HOEUNG BUN VEIL 7 Le Verger 37300 JOUE LES TOURS

Cession de parts sociales : soumise à agrément
Immatriculation au RCS de TOURS



DISSOLUTION ANTICIPEE

M3N CONSEIL

SASU au capital de 500 €

Siège Social : 22 RUE DE LA BUFFETERIE 37510

BALLAN MIRE

833731326 RCS de TOURS

Par AGE du 31/12/2024, il a été décidé au 31/12/2024 :
- La dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur

Mr LAHMIDINI Nour-Eddine, 22 Rue de la buffeterie 37510 Ballan-Miré et fixé le siège de liquidation au siège social.

Mention au RCS de TOURS

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

HNG CONSULTING

SARL unipersonnelle au capital de 5000 €
Siège Social : 15 rue Mirabeau 37300 JOUE LES

TOURS

982861528 RCS de TOURS

L'associé unique, en date du 01/12/2024, a décidé de transférer le siège social au 7 Le Verger 37300 JOUE LES TOURS, à compter du 01/12/2024.

Mention au RCS de TOURS

Enquêtes publiques



Communauté
Touraine-Est
Vallées

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

PROJETS D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET DE CREATION DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DE 28 MONUMENTS HISTORIQUES SITUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TOURAINE-EST VALLEES

Par Arrêté n°01-2025 en date du 11 mars 2025, le Président de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique relative aux projets mentionnés ci-dessus.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Jean-Louis METERREAU en qualité de président de la commission d'enquête publique, Madame Martine BEURTON et Monsieur Martin LEDDET en qualité de commissaires enquêteurs titulaires de la commission et Monsieur Pierre TONNELLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique aura son siège à la Maison communautaire de Touraine-Est Vallées, 48 rue de la Frelonnerie à Montlouis-sur-Loire (37270) et se déroulera durant 31 jours consécutifs :

du lundi 28 avril 2025 à 14h00 au mercredi 28 mai 2025 à 17h00 inclus

Les dossiers de l'enquête publique unique, comprenant l'ensemble des informations environnementales relatives à l'objet de l'enquête, seront consultables pendant toute la durée de l'enquête, sur support papier et numérique (poste informatique) mis à disposition du public à la Maison communautaire de Touraine-Est Vallées, ainsi que dans les Mairies des dix communes du territoire (Azay-sur-Cher, Chançay, Larçay, Monnaie, Montlouis-sur-Loire, Reugny, Vêretz, Vernou-sur-Brenne, La Ville-aux-Dames et Vouvray), aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux, rappelés ci-dessous. Ces documents seront également accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6076>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles, au plus tard le mercredi 28 mai 2025 à 17h00, sur les 22 registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commission d'enquête, mis à disposition dans les lieux désignés ci-dessous, aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux, ou sur le registre d'enquête publique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6076>, ou les adresser par courrier - à l'attention de la commission d'enquête, - de manière à ce que celles-ci lui parviennent avant la clôture de l'enquête, à la Maison communautaire de Touraine-Est Vallées – 48, rue de la Frelonnerie - 37270 Montlouis-sur-Loire, ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6076@registre-dematerialise.fr.

Les contributions transmises par courrier électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous. La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, recevra le public dans le cadre des permanences assurées aux lieux, dates et heures suivants :

Maison communautaire de la Communauté de communes Touraine-Est Vallées 48 rue de la Frelonnerie – 37270 Montlouis-sur-Loire (ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30),

Permanences :

- Lundi 28 avril de 14h00 à 17h00

- Mercredi 28 mai de 14h00 à 17h00

Mairie d'Azay-sur-Cher 17 Grande rue – 37270 Azay-sur-Cher (Ouvert du lundi au vendredi et les samedis 17 et 24 mai de 9h à 12h.)

Permanences :

- Lundi 12 mai de 9h00 à 12h00

- Samedi 24 mai de 9h00 à 12h00



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET

DE DECLARATION DE PROJET N°2 EMPORTANT

MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL

D'URBANISME DE NOTRE DAME D'OË

Enquête

Par arrêté du 28/03/2025, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Notre Dame d'Oë.

Au terme de cette enquête, le projet de déclaration de projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU sera approuvé par le Conseil métropolitain.

A cet effet, Monsieur Aubel a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Notre Dame d'Oë, siège de l'enquête publique, durant 31 jours, du lundi 28 avril à 9h00 au mercredi 28 mai 2025 à 17h00, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi de 8h30 à 12h30, le samedi de 9h00 à 12h00 une semaine sur deux, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Un dossier identique et un registre d'enquête seront

Fonds de commerce

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date du 31/01/2025 enregistré à SIE de TOURS le 05/02/2025. Bord : 2025 00005679 Réf 3704P01 2025 A 00188, la société Boulangerie CAMUS SARL au capital de 4000 €, RCS 523225654 TOURS, 3 rue de la Porte de la Ville 37340 SAVIGNE SUR LATHAN, représenté par M Christian CAMUS et MME Nadia CAMUS , a vendu à la société Délices de Savigné SASU au capital de 1000 €, RCS 938824273 TOURS, 3 rue de la Porte de la Ville 37340 SAVIGNE SUR LATHAN, représenté par HRIJA Mabrouk un fonds de commerce de Boulangerie-pâtisserie, sis et exploité au 3 rue Porte de la Ville 37340 SAVIGNE SUR LATHAN, moyennant le prix de 50000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 31/01/2025.

Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé.

Mairie de Chançay 16 rue de la Mairie – 37210 Chançay (Ouvert Lundi de 13h30 à 17h00 et du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30)

Permanences :

- Mardi 29 avril de 9h00 à 12h00

- Mercredi 14 mai de 09h00 à 12h00

Mairie de Larçay 3 rue du 8 mai – 37270 Larçay (Ouvert Lundi : 14h à 17h30, Mardi : 9h15 à 12h / 14h à 17h, Mercredi : 9h15 à 12h / 14h à 17h, Jeudi : 9h15 à 12h, Vendredi : 9h15 à 12h / 14h à 17h et le samedi 03 mai : 10h à 12h)

Permanences :

- Lundi 28 avril de 14h00 à 17h00

- Mercredi 21 mai de 14h00 à 17h00

Mairie de Monnaie Place Charles De Gaulle – 37380 Monnaie (Ouvert Lundi : 14h-18h30, Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h et 14h-17h et Vendredi : 14h-17h)

Permanences :

- Mardi 29 avril de 14h00 à 17h00

- Jeudi 22 mai de 14h00 à 17h00

Mairie de Montlouis-sur-Loire 6 Place François Mitterrand – 37270 Montlouis-sur-Loire (Ouvert Lundi, mardi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30 ; Mercredi : de 9h à 17h30 et Jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 18h30.)

Permanences :

- Mercredi 30 avril de 14h00 à 17h00

- Jeudi 15 mai de 09h00 à 12h00

Mairie de Reugny 10 rue Nationale – 37380 Reugny (Ouvert Lundi de 10h30 à 12h30, Mardi, mercredi, vendredi de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, Jeudi de 13h30 à 17h et Samedi de 9h à 12h)

Permanences :

- Mercredi 14 mai de 14h00 à 17h00

- Samedi 17 mai de 09h00 à 12h00

Mairie de Vêretz rue Moreau Vincent – 37270 Vêretz (Ouvert Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 et Jeudi : de 9h à 12h30)

Permanences :

- Lundi 12 mai de 14h00 à 17h00

- Mercredi 28 mai de 09h00 à 12h00

Mairie de Vernou-sur-Brenne 1 rue Anatole France – 37210 Vernou-sur-Brenne (Ouvert Lundi au vendredi de 9h à 12h, Mardi, mercredi, vendredi de 14h à 17h)

Permanences :

- Vendredi 16 mai de 14h00 à 17h00

- Jeudi 22 mai de 09h00 à 12h00

Mairie de la Ville-aux-Dames Avenue Jeanne d'Arc – 37700 La Ville-aux-Dames (Ouvert Du lundi au jeudi : 08h30-12h30 / 13h30-16h50, et le vendredi : 08h30 12h30 / 13h30-16h20)

Permanences :

- Jeudi 15 mai de 14h00 à 17h00

- Mercredi 21 mai de 09h00 à 12h00

Mairie de Vouvray 1 rue Gambetta – 37210 Vouvray (Ouvert Lundi : 13h30 – 17h00, Mardi : 13h30 – 17h00, Mercredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 – 17h00, Jeudi : 8h30 – 12h30 et Vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h30 – 17h00)

Permanences :

- Mercredi 30 avril de 09h00 à 12h00

- Vendredi 16